

**BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE**  
**« B M C I »**

**Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance**  
**Capital Social de 1.327.928.600 Dirhams**  
**Siège social : 26, Place des Nations Unies, Casablanca**  
**R.C. n° 4091**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 21 Avril 2017**

---

L'an deux mille dix-sept, et le vingt et un avril, à seize heures, les actionnaires de la société dite Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie par abréviation « BMCI », société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.327.928.600 Dirhams, dont le siège social est à Casablanca, au 26 Place des Nations Unies, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'hôtel Sofitel Casablanca Tour Blanche situé à Casablanca, sur convocation qui leur en a été faite par le journal d'annonces légales « Les Inspirations ECO » du mardi 21 mars 2017.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents ou représentés, agissant en leur nom personnel et au nom des actionnaires empêchés ayant donné pouvoir pour être représentés.

L'Assemblée procède à la constitution de son Bureau :

- **Monsieur Jaouad HAMRI**, préside l'Assemblée en sa qualité de Président du conseil de surveillance ;
- **Monsieur Philippe BIREMON** représentant « BNP Paribas IRB Participations » ;

Et

- **Monsieur Nizar LAMRANI KHALIDI** représentant « AXA Assurances Maroc » ;

Les deux plus forts actionnaires, tant par eux-mêmes que par les actionnaires leur ayant donné pouvoir, présents et acceptant, sont désignés comme Scrutateurs ;

- **Madame Malak BENABDELJALIL**, est désignée comme Secrétaire de séance.

Le Président constate d'après la feuille de présence que des actionnaires représentant 11.251.142 actions sur les 13.279.286 actions composant le capital social, sont présents ou représentés, soit 84,73 % des actions formant le capital.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunissant ainsi le quorum requis pour la validité des délibérations, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président fait certifier la feuille de présence par le Bureau et met ensuite à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire original légalisé du journal d'annonces légales « Les Inspirations ECO » du mardi 21 mars 2017, contenant l'avis de convocation de la présente Assemblée Générale ;
- un exemplaire original légalisé du journal d'annonces légales « Le Matin » du lundi 20 mars 2017 dans lequel ont été publiés les états de synthèse de l'exercice 2016 ;

- un exemplaire du bulletin de la cote officielle de la bourse des valeurs de Casablanca ayant publié l'avis de convocation des actionnaires à la présente Assemblée;
- le bilan et les comptes de la société au 31 décembre 2016 ;
- le rapport du conseil de surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire;
- le rapport de gestion du directoire ;
- le rapport général et le rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- le projet de texte des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- les pouvoirs des actionnaires qui se sont fait représentés ;
- les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents exigés par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire tel que publié dans l'avis de convocation :

1. Approbation du rapport du conseil de surveillance sur l'exercice ;
2. Approbation du rapport de gestion du directoire sur l'exercice clos le 31/12/2016 ;
3. Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016 ;
4. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par la loi ;
5. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
6. Affectation des résultats ;
7. Quitus aux membres du directoire au titre de leur gestion, aux membres du conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes au titre de l'exécution de leur mandat;
8. Ratification des conventions réglementées ;
9. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2016 ;
10. Nomination et renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
11. Questions diverses ;
12. Pouvoirs à conférer.

Le Président donne ensuite lecture à l'Assemblée du rapport du conseil de surveillance.

Avec l'assentiment des actionnaires, Monsieur Laurent DUPUCH, Président du directoire, est dispensé de la lecture du rapport de gestion du directoire sur les comptes et les opérations de l'exercice 2016, celui-ci ayant été mis à leur disposition aussi bien au siège de la banque quinze jours avant la tenue de la présente Assemblée, que remis à l'entrée de la séance.

Toutefois, le Président a invité M. Laurent DUPUCH, en sa qualité de Président du Directoire, à commenter les résultats de la banque. M. Laurent DUPUCH estime que 2016 a été une bonne année en termes de résultats commerciaux. Il indique que malgré la conjoncture économique actuelle, le bilan de la banque commence à se redévelopper. Ce développement se réalise grâce aux efforts de production des crédits à moyen et long terme. Ces crédits participent au financement de l'économie réelle marocaine, sous différentes formes. Malgré ces efforts le PNB est en légère diminution. Cette baisse s'explique par l'effet défavorable des taux, qui toutefois devrait s'estomper les prochains exercices, avec la stabilisation des taux et être compensée par l'effet des volumes. Il ajoute que les frais généraux s'améliorent et que le coût du risque est bien maîtrisé. Il rappelle par ailleurs, que 2016 a été une année particulière, en raison du contrôle fiscal des exercices 2012 à 2015. La clôture de ce contrôle fiscal a également impacté les résultats, qui en le neutralisant la banque aurait obtenu des résultats en progression.

M. Laurent DUPUCH conclut son intervention, en rappelant que l'année 2016 a été une année commerciale très dynamique et qu'elle a été la première année de mise en œuvre du plan BMCI 2020, dont plusieurs jalons ont été franchis.

Par la suite, le Président invite les commissaires aux comptes à lire leur rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et leur rapport spécial, au titre du même exercice, sur les conventions réglementées. Cette lecture a été donnée par M. Hicham BELEMQADEM du Cabinet Deloitte Audit, représentant le collège des commissaires aux comptes.

A l'issue de la lecture des différents rapports, le Président déclare les discussions et débats ouverts. Les interrogations de certains actionnaires ont portés sur divers sujets dont (i) le formalisme relatif aux conventions réglementées conclues entre la banque et sa maison mère BNP Paribas, (ii) la politique de la banque relative aux abandons de créances et leurs volumes, (iii) le choix de la « fenêtre participative » en matière de finance participative, (iv) les actions de la banque en Afrique, (v) la politique d'octroi des jetons de présence et les modalités de leur répartition, (vi) l'ouverture d'agences dans certaines villes où la banque n'en disposent pas, (vii) le montant du dividende distribué et enfin, (viii) la cession de la participation de BNP Paribas dans le capital de la banque.

Le Président du conseil de surveillance, le Président du directoire, les commissaires aux comptes et certains directeurs centraux de la banque se succèdent pour donner les explications aux diverses interrogations des actionnaires, qui en ont pris acte.

Plus personnes ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes soumises aux actionnaires :

### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport du conseil de surveillance, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Nombre de votes valablement exprimés 11.251.142 actions, représentant 84,73 % du capital social dont :

- 11.251.142 votes « pour »
- 0 vote « contre »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, approuve ledit rapport, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Nombre de votes valablement exprimés 11.251.142 actions, représentant 84,73 % du capital social dont :

- 11.251.142 votes « pour »
- 0 vote « contre »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **Troisième Résolution**

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Nombre de votes valablement exprimés 11.251.142 actions, représentant 84,73 % du capital social dont :

- 11.251.142 votes « pour »
- 0 vote « contre »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **Quatrième Résolution**

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi n° 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée.

Nombre de votes valablement exprimés 2.389.725 actions\*, représentant 17,99 % du capital social dont :

- 2.389.725 votes « pour »
- 0 vote « contre »

\* N'a pas pris part au vote l'actionnaire intéressé, directement ou indirectement, par la présente résolution, en l'occurrence BNP Paribas IRB Participations

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **Cinquième Résolution**

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître un **bénéfice net comptable de 267 810 264 ,31 Dirhams.**

Nombre de votes valablement exprimés 11.251.142 actions, représentant 84,73 % du capital social dont :

- 11.251.142 votes « pour »
- 0 vote « contre »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2016, s'élevant à la somme de 267 810 264 ,31 Dirhams, comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>Solde au 31/12/2016 (en Dirhams)</b>
<b>Résultat</b>	<b>267 810 264,31</b>
Réserve légale (minimum légal déjà atteint)	0,00
<b>Reste</b>	<b>267 810 264,31</b>
Réserve non distribuable	0,00
<b>Reste</b>	<b>267 810 264,31</b>
Report à nouveau au 31/12/2016	3 191 198 187,05
<b>Reste</b>	<b>3 459 008 451,36</b>
Bénéfice distribuable	663 964 300,00
<b>Reste à reporter à nouveau</b>	<b>2 795 044 151,36</b>

Le dividende de l'exercice 2016 est fixé à cinquante (50) Dirhams par action. Il sera mis en paiement à partir du 18 Mai 2017 au siège social de la BMCI.

Nombre de votes valablement exprimés 11.251.142 actions, représentant 84,73 % du capital social dont :

- 11.251.142 votes « pour »
- 0 vote « contre »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

#### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux membres du directoire, du conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Nombre de votes valablement exprimés 95.236 actions\*, représentant 0,72 % du capital social dont :

- 95.236 votes « pour »
- 0 vote « contre »

\* N'ont pas pris part au vote les actionnaires intéressés, directement ou indirectement, par la présente résolution, en l'occurrence BNP Paribas IRB Participations, AXA Assurances Maroc, Atlanta et Sanad

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la liste des conventions réglementées, ratifie l'ensemble de ces conventions telles que reprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Nombre de votes valablement exprimés 2.389.725 actions\*, représentant 17,99 % du capital social dont :

- 2.389.725 votes « pour »
- 0 vote « contre »

\* N'a pas pris part au vote l'actionnaire intéressé, directement ou indirectement, par la présente résolution, en l'occurrence BNP Paribas IRB Participations

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2016, à un montant global brut de 7 687 500,00 Dirhams.

Le conseil de surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

Nombre de votes valablement exprimés 95.236 actions\*, représentant 0,72 % du capital social dont :

- 95.236 votes « pour »
- 0 vote « contre »

\* N'ont pas pris part au vote les actionnaires intéressés, directement ou indirectement, par la présente résolution, en l'occurrence BNP Paribas IRB Participations, AXA Assurances Maroc, Atlanta et Sanad

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **Dixième Résolution**

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à échéance du mandat des commissaires aux comptes Cabinet «Deloitte Audit» et Cabinet «Mazars Audit & Conseil».

Elle décide (i) de renouveler le mandat du Cabinet « Deloitte Audit » représenté par Monsieur Fawzi BRITEL et (ii) de nommer le Cabinet « PwC Maroc » représenté par Monsieur Mohamed RQIBATE en remplacement du Cabinet « Mazars Audit & Conseil », pour une durée de trois (03) exercices, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31/12/2019.

Nombre de votes valablement exprimés 11.251.142 actions, représentant 84,73 % du capital social dont :

- 11.251.142 votes « pour »
- 0 vote « contre »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

Handwritten signatures and initials: NK, PB, and a blue scribble.

### Onzième Résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Nombre de votes valablement exprimés 11.251.142 actions, représentant 84,73 % du capital social dont :

- 11.251.142 votes « pour »
- 0 vote « contre »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

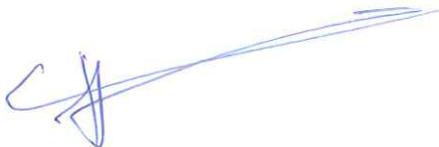
L'ordre du jour ayant été traité, les résolutions votées et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare close la réunion de l'Assemblée Générale, après avoir remercié l'assistance de sa participation au débat.

\*\*\*\*\*

La séance de l'Assemblée Générale est levée à dix-huit heures et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, en six (06) exemplaires originaux, qui est signé, après lecture par les membres du Bureau.

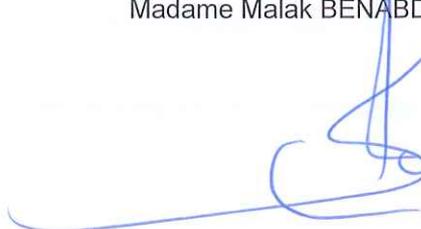
#### LE PRESIDENT

Monsieur Jaouad HAMRI



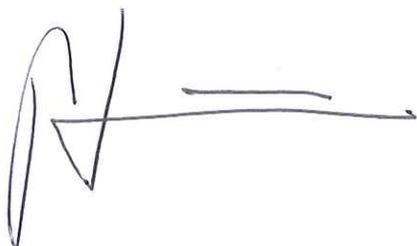
#### LE SECRETAIRE

Madame Malak BENABDELJALIL



#### LES SCRUTATEURS

BNP Paribas IRB Participations  
Représentée par Monsieur Philippe BIREMON



AXA Assurances Maroc  
Représentée par Monsieur Nizar LAMRANI KHALIDI

